

COMMISSION PERMANENTE DU 23 MARS 2022

**CP 2022-081 : Stratégie régionale fret et logistique : opérations fluviales, innovations
logistiques et desserte des zones logistiques**

Texte de l'amendement :

Un article additionnel rédigé comme suit est ajouté à la présente délibération :

Décide l'arrêt du soutien de la région Ile-de-France au projet de port BTP « Port Seine Métropole Ouest »

Exposé des motifs de l'amendement :

POUR L'ABANDON DU PROJET DE PORT BTP « PORT SEINE METROPOLE OUEST »

Selon la COPRA 184, depuis plus de 30 ans la vallée de la Seine est maltraitée et les associations sont le dernier rempart à des projets d'aménagement et d'infrastructures d'une autre époque : autoroute urbaine, voie rapide traversant une île piétonne, déviation routière dans la forêt, carrières et cimenterie dans le parc naturel du Vexin...

A ce titre, la région Ile-de-France soutient le mégaprojet de port du BTP « Port Seine Métropole Ouest » situé dans la plaine d'Achères dans les Yvelines.

Ce projet estimé à 122 millions d'euros visant à alimenter une partie de la filière BTP de la région parisienne dont les travaux du Grand Paris Express, est contesté par plusieurs collectifs citoyens et associations environnementales et a fait l'objet il y a deux semaines d'un recours auprès du tribunal administratif pour exiger l'annulation de l'arrêté d'utilité publique pris par le préfet des Yvelines en faveur du projet.

Ce grand projet engendrerait une augmentation préoccupante du trafic routier dans le secteur. Alors que la priorité aurait dû être de créer une véritable liaison « Voie d'eau – Rail », ce projet est davantage axé « Voie d'eau – Route ». En l'état, ce projet pourrait à terme justifier l'arrivée de nouveaux axes routiers et aggraver la qualité de l'air déjà très mauvaise dans cette vallée de Seine.

HAROPA défend un projet nécessaire aux grands travaux d'accueil des JOP 2024 et à la construction du Grand Paris Express. Or, avec les retards le port ne devrait être fonctionnel qu'après la fin de ces grandes opérations. L'argent public ne doit pas servir à construire un port déjà dépassé avant même que ses travaux de construction aient commencé.

Par cet amendement, nous souhaitons que la région Ile-de-France se désengage de ce projet qui va à contrecourant des enjeux environnementaux actuels et conditionne à l'avenir son soutien à des projets garantissant des liaisons « voie d'eau – rail ».

Listes des associations requérantes auprès du tribunal :

ADIV Environnement

AVL3C (Association Vexinoise de Lutte Contre les Carrières Cimentières)

BVH (Bien Vivre à l'Hautil)

Bien vivre à Vernouillet

CEAS (Construisons Ensemble un Andrésy Solidaire)

COPRA 184 (Collectif Pour la Protection des Riverains de l'Autoroute A184 – devenue A104)

NPA (Non au Pont d'Achères)

RSNE (Rives de Seine Nature Environnement)

Triel Environnement

Le Président du groupe :

